



L'an deux mille vingt-deux le 20 du mois d'octobre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 13 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David- M. LAPOINTE Denis- M. BECHETTI Daniel- M. ORY Denis – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal
Mme VIAUD Isabelle – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard- M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès
M. FAGOT REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas
M. REGNIERE Patrice – M. THIRY Philippe – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas
M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric -

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole à M. L'HUILLIER Nicolas
M. HENQUEL Patrick à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MEVELLEC Mickaël à M. MATHEY Dominique – M. MOUGINET Dominique à M. CHANE Alain -

Excusé(s) : M. BECKER Bernard- M. VINCENT Yvon – M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Excusés : 3

Votants : 42

Date d'affichage : 25 octobre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

FINANCES

26/10/2022

Budget assainissement - Autorisation donnée au Président de lever la prescription quadriennale

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle les éléments suivants :

Vu l'article 7313 - titre 134 – rôle 28 du 23 novembre 2016 d'un montant de 979.94 € correspondant à la redevance assainissement 2016 émis à l'encontre de Madame WEBER Madeleine pour le compte de la salle paroissiale située à Leyr émis par le budget assainissement de l'ancienne communauté de communes de Seille et Mauchère,

Vu le règlement de la totalité de la facture effectué par chèque le 14 janvier 2017 par la Paroisse St Augustin Schoeffler,

Vu la réclamation de la paroisse début 2017 portant sur une facturation anormale en raison d'une fuite,

Vu la régularisation effectuée par la Saur sur la facture d'eau ramenant la consommation à 11 m3 en raison du constat d'une fuite d'eau,

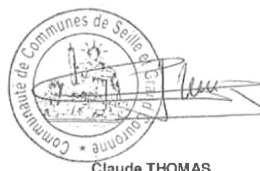
Vu le délai de prescription porté à 4 ans pour effectuer la régularisation,

Vu l'oubli par les services de la communauté de communes de procéder à ce remboursement

Il convient de lever la prescription quadriennale afin de pouvoir effectuer le remboursement de 945.06 € correspondant à 298 m3

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le président à lever la prescription quadriennale sur le titre 134 – rôle 28 du 23 novembre 2016 pour procéder à l'annulation de la facture émise en 2016 et au remboursement de la somme de 945.06 € au nom de la Paroisse Saint Augustin.



CLAUDE THOMAS
2022.10.26 13:05:18 +0200
Ref:20221024_163801_1-1-O
Signature numérique
le Président